



Politiques d'Entreprise Responsable

Table des matières

Politique en matière de bien-être animal	1
Politique relative aux produits chimiques	3
Politique d'engagement solidaire	4
Politique relative à la protection de l'environnement	6
Politique relative à la préservation des forêts	10
Politique en matière de droits de l'homme	14
Note d'information sur les emballages durables : Marques propres exclusives	18
Autres documents connexes	24

Politique en matière de bien-être animal

www.kingfisher.com/AnimalWelfarePolicy

Vision

Nous voulons promouvoir le bien-être animal conformément aux « cinq libertés fondamentales » des animaux d'élevage.^{1 2}

La politique

- Nous nous engageons à ne pas effectuer ni demander à nos fournisseurs de tests sur les animaux pour les produits finis.³
- Nous nous engageons à ne pas utiliser de fourrure dans nos produits.
 - Afin d'éviter que de la vraie fourrure ne soit vendue en tant que fausse fourrure, nous prendrons des mesures de contrôle pour vérifier la composition des fibres de la fausse fourrure, afin de nous assurer qu'elles sont entièrement synthétiques.
- Nous veillerons à ce que les produits qui peuvent contenir des plumes et du duvet (par exemple, des couettes ou des oreillers) répondent aux exigences d'approvisionnement suivantes :
 - Utilisation de fibres synthétiques en remplacement des plumes et du duvet **ou**
 - Utilisation de plumes et de duvets certifiés (nous acceptons les certifications Responsible Down Standard, Global Traceable Down Standard ou Downpass Standard).
- Nous veillerons à ce que les produits susceptibles de contenir du cuir (par exemple, les gants de travail et les bottes) répondent aux exigences d'approvisionnement suivantes :
 - Utiliser du cuir synthétique comme substitut au cuir véritable **ou**
 - Faire savoir à nos fournisseurs que tous nos produits en cuir doivent être fabriqués à partir de vaches, buffles, moutons, chèvres ou porcs élevés pour la production de viande ou de lait.
- Notre objectif est de promouvoir le bien-être animal pour les produits alimentaires distribués dans nos cantines et dans les cafés implantés au sein de nos magasins, dans la mesure du possible.
- Nous voulons également permettre à nos clients de jardiner avec des produits qui contribuent à la protection de la faune et de la nature (voir notre Politique relative à la protection de l'environnement à l'adresse : www.kingfisher.com/EnvironmentalPolicy).

Nos équipes en charge de la RSE assurent l'approbation des produits d'origine animale en vérifiant qu'ils ne proviennent pas de sources controversées et qu'ils sont conformes aux exigences énoncées dans la présente politique.

Documents associés

Les politiques d'entreprise responsable de Kingfisher sont disponibles sur notre site Web à l'adresse : www.kingfisher.com/ResponsibleBusinessPolicies

- 1 Elles ont été élaborées par le Farm Animal Welfare Council au Royaume-Uni et sont définies dans les principes directeurs en matière de bien-être animal de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, auparavant OIE) (voir le chapitre 7 du Code sanitaire pour les animaux terrestres : www.woah.org/fr/ce-que-nous-faisons/normes/codes-et-manuels/acces-en-ligne-au-code-terrestre).
- 2 Les produits vendus par des fournisseurs tiers sur notre marketplace ne sont pas concernés par cette politique. Ces produits doivent être conformes aux Conditions générales de notre marketplace. Plus spécifiquement, les produits doivent être conformes aux lois en vigueur, y compris les lois sur la protection des consommateurs, la sécurité des produits et la publicité. En outre, les produits vendus par des fournisseurs tiers sur notre marketplace ne doivent pas figurer sur la liste des articles interdits des Conditions générales de notre marketplace.
- 3 Bien que Kingfisher n'effectue ni ne demande à ses fournisseurs d'effectuer de tests sur les animaux, il est possible que les exigences réglementaires requièrent de telles pratiques pour certains ingrédients/produits à certaines étapes de la chaîne d'approvisionnement, ce qui échappe à notre contrôle.

Assistance et questions

Si vous avez des questions au sujet de cette politique, veuillez envoyer un e-mail à responsiblebusiness@kingfisher.com

Politique relative aux produits chimiques

www.kingfisher.com/ChemicalsPolicy

Vision

Nous voulons protéger nos collaborateurs, nos clients et les collaborateurs travaillant dans les usines de nos fournisseurs en assurant une utilisation responsable des substances chimiques dans nos produits et notre chaîne d'approvisionnement.¹

La politique

Notre objectif est d'aller au-delà des exigences réglementaires en contrôlant l'utilisation de certaines substances dans certains produits de marque propre exclusive (OEB), avec trois axes prioritaires :

- **Transparence** : nous allons améliorer la transparence sur les substances chimiques utilisées dans nos produits et notre chaîne d'approvisionnement, à travers une approche basée sur l'évaluation des risques.
- **Gestion des substances chimiques** : nous serons proactifs dans le contrôle des substances utilisées dans nos produits et notre chaîne d'approvisionnement.
 - Pour les substances non réglementées, en fonction des risques, nous continuerons à prendre position, notamment pour éliminer progressivement ou remplacer ces substances dans les produits et les procédés de fabrication.
- **Innovation** : nous allons promouvoir l'innovation en faveur d'une industrie chimique durable.

Documents associés

Les politiques d'entreprise responsable de Kingfisher sont disponibles sur notre site Web à l'adresse suivante www.kingfisher.com/ResponsibleBusinessPolicies

Assistance et questions

Si vous avez des questions au sujet de cette politique, veuillez envoyer un e-mail à responsiblebusiness@kingfisher.com

¹ Les produits vendus par des fournisseurs tiers sur notre marketplace ne sont pas concernés par cette politique. Ces produits doivent être conformes aux Conditions générales de notre marketplace. Plus spécifiquement, les produits doivent être conformes aux lois en vigueur, y compris les lois sur la protection des consommateurs, la sécurité des produits et la publicité. En outre, les produits vendus par des fournisseurs tiers sur notre marketplace ne doivent pas figurer sur la liste des articles interdits des Conditions générales de notre marketplace.

Politique d'engagement solidaire

www.kingfisher.com/CommunityPolicy

Vision

Nous nous efforçons d'offrir de meilleurs logements à tous dans nos communautés.

La politique

Nous avons la conviction que chacun a le droit d'avoir une maison où il fait bon vivre : c'est pour cette raison que nous nous appliquons à offrir de meilleurs logements à tous dans nos communautés.¹

Kingfisher et ses enseignes mettront tout en œuvre pour lutter contre les logements insalubres et inadaptés. À cette fin, nous mettrons en place les mesures suivantes :

- Nous harmoniserons nos actions et activités caritatives pour améliorer les logements, diffuser les compétences de bricolage et fournir un soutien d'urgence.
- Nous soutiendrons les activités communautaires, y compris les fondations de nos enseignes de la manière suivante :
 - Des dons financiers, du mécénat de compétences et du don de produits ;
 - Des activités de collecte de fonds pour encourager nos collaborateurs et nos clients à s'engager à nos côtés.
- Nous collaborerons avec des organismes de bienfaisance agréés, des groupes d'intérêt communautaire ou des écoles, dont l'action est alignée sur notre ambition.
- Nous soutiendrons des projets à fort impact amenés à garantir un changement durable pour nos communautés et à avoir des répercussions positives mesurables pour notre activité.
- Nous nous engageons à soutenir les services de secours qui interviennent en cas de catastrophes, qu'elles aient lieu dans les pays dans lesquels nous sommes présents ou ailleurs dans le monde, conformément à notre protocole en la matière.²
- Nous pouvons également soutenir, de manière ponctuelle, des organismes caritatifs qui s'efforcent de résoudre les problèmes qui préoccupent le plus nos collègues et nos clients.
- Nous mesurerons nos actions de solidarité et nous communiquerons les progrès réalisés dans notre Rapport annuel.
- Nous mettrons en œuvre les principes de devoir de vigilance pour choisir nos partenaires stratégiques pour tout financement supérieur à 5 000 £ par an.
- Nous ne soutiendrons aucune initiative ayant trait à :
 - des partis ou des causes politiques ;
 - des organisations ou conflits religieux dont le but principal consiste à propager une foi ou des croyances particulières ;
 - des revendications individuelles portées par ou pour le compte de particuliers.

Documents associés

Les politiques d'entreprise responsable de Kingfisher sont disponibles sur notre site Web à l'adresse : www.kingfisher.com/ResponsibleBusinessPolicies

¹ L'année de référence pour mesurer nos progrès est 2016/2017, date à laquelle nous nous sommes fixé cet objectif.

² Le protocole relatif aux services de secours est un document interne qui résume l'approche de Kingfisher et les facteurs qui doivent être évalués lorsqu'il s'agit d'intervenir en cas de catastrophe (y compris les catastrophes naturelles et causées par l'homme).

Assistance et questions

Si vous avez des questions au sujet de la stratégie d'emballage durable de Kingfisher, veuillez envoyer un e-mail à responsiblebusiness@kingfisher.com

Politique relative à la protection de l'environnement

www.kingfisher.com/EnvironmentalPolicy

Vision

Notre objectif est de faciliter l'accès à des modes de vie plus durables pour nos clients tout en réduisant notre propre empreinte environnementale.¹

La politique

Nous sommes conscients que notre planète fait face à des défis environnementaux sans précédent, notamment le changement climatique et la perte de biodiversité. Nous nous engageons à contribuer à trouver des solutions et avons élaboré notre stratégie RSE en ligne avec les objectifs mondiaux en matière de changement climatique, de protection de la nature et de la biodiversité. Nous soutenons les objectifs de développement durable de l'ONU et sommes signataires du Pacte mondial de l'ONU.

En tant que distributeur, nous pouvons agir sur notre empreinte environnementale en limitant l'impact de nos activités, des services que nous proposons et des produits que nous vendons, qu'il s'agisse de leur design ou de leur mode d'approvisionnement. Notre objectif est de permettre à nos clients de vivre dans des maisons plus écologiques et plus saines à un coût abordable, à travers notre offre de produits durables. Ces produits aident nos clients à adopter un mode de vie plus respectueux de l'environnement ou sont issus de sources d'approvisionnement durables. Ils doivent satisfaire à au moins un de nos critères de durabilité énoncés dans nos Directives « Sustainable Home Products » à la page www.kingfisher.com/SHPGuidelines.

Nous nous engageons à limiter notre impact sur l'environnement dans les domaines suivants :

Changement climatique

Pour l'ensemble de notre Groupe :

- Nous allons réduire nos émissions de carbone dans toute notre chaîne de valeur (émissions des « scopes » 1, 2 et 3) conformément à nos objectifs basés sur la science (SBT) pour 2025-2026 visant à limiter les hausses de température mondiales à 1,5 °C.²
- Nous allons réduire nos émissions de carbone dans toute notre chaîne de valeur (émissions des « scopes » 1, 2 et 3) conformément à nos objectifs intermédiaires 2030/2031.³
- Nous allons atteindre la neutralité carbone pour l'ensemble de nos opérations (émissions des « scopes » 1 et 2) d'ici 2040/2041 et nos émissions du « scope » 3 d'ici 2050/2051, conformément aux objectifs de neutralité carbone de l'entreprise, dans le cadre de l'initiative SBT.
- Nous allons utiliser notre voix en tant que distributeur européen majeur pour préconiser une politique et des actions climatiques conformes aux objectifs de l'Accord de Paris.

1 Les produits vendus par des fournisseurs tiers sur notre marketplace ne sont pas concernés par cette politique. Ces produits doivent être conformes aux Conditions générales de notre marketplace. Plus spécifiquement, les produits doivent être conformes aux lois en vigueur, y compris les lois sur la protection des consommateurs, la sécurité des produits et la publicité. En outre, les produits vendus par des fournisseurs tiers sur notre marketplace ne doivent pas figurer sur la liste des articles interdits des Conditions générales de notre marketplace.

2 Kingfisher s'est fixé un objectif approuvé par la Science Based Targets initiative (SBTi) à l'horizon 2025. Cet objectif, qui couvre les impacts des « scopes » 1, 2 et 3, est conforme à l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C à l'échelle mondiale.

3 Ces objectifs ont été soumis à SBTi pour approbation. Les objectifs sont de réduire de 68 % les émissions absolues de GES des « scopes » 1 et 2 d'ici 2030-2031 par rapport à l'année de référence 2016-2017 et de réduire de 46 % les émissions absolues de GES du « scope » 3 d'ici 2030-2031 par rapport à l'année de référence 2017-2018.

- Nous allons promouvoir une action climatique intersectorielle grâce à nos partenariats et en partageant nos connaissances avec les gouvernements et d'autres acteurs pour favoriser les progrès vers la neutralité carbone.

Pour atteindre nos objectifs et nos engagements :

- Nous allons continuer d'intégrer les recommandations du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat.
- Nous allons améliorer continuellement l'efficacité énergétique de nos bâtiments et de nos moyens de transport.
- Nous allons nous approvisionner à 100 % avec de l'électricité renouvelable, lorsque cela est possible.
- Nous allons travailler en étroite collaboration avec nos partenaires logistiques afin de réduire l'empreinte carbone des livraisons vers les magasins mais aussi vers le domicile de nos clients.
- Nous allons collaborer avec nos fournisseurs pour réduire les émissions au sein de la chaîne d'approvisionnement.
- Nous allons permettre à nos clients de réduire l'empreinte carbone de leurs maisons grâce à des produits et services à faible émission (voir ci-dessous pour plus d'informations).

Pour aider nos clients :

- Nous allons proposer des produits et des services à faible émission de carbone innovants et abordables.
- Nous allons tâcher d'améliorer l'efficacité énergétique et la consommation en eau des produits.
- Nous allons partager des informations pour aider à identifier les produits qui pourraient participer à la réduction de l'impact environnemental de nos projets d'amélioration de la maison.
- Nous allons collaborer avec nos fournisseurs pour réduire l'empreinte carbone des matériaux/produits qui contribuent le plus fortement à notre propre empreinte, par exemple le ciment, la tourbe, les métaux, les plastiques.

Concernant nos fournisseurs, nous travaillerons avec eux pour atteindre l'un des trois objectifs suivants, en fonction de l'ampleur de leur impact sur les émissions de « scope » 3 de Kingfisher. Nous demandons à tous les fournisseurs de rejoindre la plateforme Manufacture 2030 et de garantir la visibilité de leur feuille de route vers la neutralité carbone. Voici les objectifs :

- Pour les 100 plus grands fournisseurs de Kingfisher par émissions de « scope » 3, créer une feuille de route alignée sur la « Science Based Targets initiative » (SBTi) et un objectif de décarbonisation d'ici 2028/2029.
- Pour les 450 fournisseurs suivants, créer une feuille de route alignée sur SBTi et un objectif de décarbonisation d'ici 2030/2031.
- Pour les autres fournisseurs, définir un plan de réduction en faveur du climat d'ici 2030/2031.

Biodiversité, nature et forêts

Pour l'ensemble de notre Groupe :

- Nous avons l'ambition de devenir « Forest Positive » d'ici 2025/2026. Pour plus d'informations, consultez notre Politique relative à la préservation des forêts à l'adresse : www.kingfisher.com/ForestPositivePolicy.
- Nous allons promouvoir la biodiversité et la protection de la nature dans les espaces verts de nos magasins, mais aussi nos bureaux et entrepôts.

Pour aider nos clients :

- Nous allons leur permettre de jardiner à l'aide de produits qui favorisent la protection de la faune et de la nature.
- Nous nous assurerons que tout le bois et le papier que nous vendons et utilisons est issu de sources d'approvisionnement durables, conformément à notre Politique relative à la préservation des forêts à l'adresse www.kingfisher.com/ForestPositivePolicy.
- Nous évoluerons vers un jardinage 100 % écologique, notamment :

- En nous assurant que les produits de jardinage ne contiennent pas de néonicotinoïdes,⁴ de métaldéhyde, de glyphosate, de 2,4-D.⁵
- Nous retirerons la tourbe de tous nos produits d'ici 2025/2026, y compris les sacs de compost et les milieux de culture utilisés pour les produits de pépinière.⁶
- en augmentant l'utilisation de pots biodégradables et en tâchant d'éliminer totalement les pots en plastique à usage unique dans les jardinerie ;
- en faisant la promotion des alternatives non chimiques aux rodenticides ; et
- en ne vendant pas de plantes, de semences ou de bulbes qui soient des espèces envahissantes non indigènes.⁷
- Nous continuerons à réduire l'utilisation de composés organiques volatils (COV).

Gestion des déchets

Pour l'ensemble de notre Groupe :

- Nous allons réduire nos déchets et détourner 100 % de nos déchets de l'enfouissement.
- Nous allons porter notre taux de recyclage à 90 % d'ici 2025/2026.

Pour aider nos clients :

- Dans un contexte de raréfaction des ressources, nous allons développer des produits et services innovants conçus selon les principes de l'économie circulaire pour favoriser une meilleure utilisation des ressources, accroître l'utilisation de matériaux réutilisables et recyclables et réduire les déchets.
- Pour prolonger la durée d'utilisation des produits, nous encouragerons la réparation, que ce soit en permettant à nos clients de le faire eux-mêmes ou en leur offrant des services de réparation.
- Nous allons améliorer la durabilité de nos emballages (primaires, secondaires et tertiaires). Pour ce faire, nous allons réduire le volume d'emballage, et veiller à ce que le carton et le bois soient issus d'une source d'approvisionnement durable (conformément à notre Politique relative à la préservation des forêts disponible à l'adresse www.kingfisher.com/ForestPositivePolicy) et nous nous efforcerons d'éliminer progressivement les emballages en plastique. Consultez la Politique relative aux matériaux d'emballage durables www.kingfisher.com/PackagingPolicy pour plus d'informations.
- Nous allons progressivement réduire l'impact environnemental des tickets de caisse en proposant aux clients un ticket électronique lorsque cela est possible et en supprimant l'utilisation du bisphénol dans le papier.
- Nous allons minimiser l'impact environnemental des plastiques en :
 - réduisant la quantité de plastique dans nos produits ;
 - évitant l'utilisation de plastique dans les sacs distribués en caisse (interdiction des sacs en plastique à usage unique ou limité) ;
 - remplaçant progressivement les produits en plastique à usage unique et ceux qui contribuent à la pollution par le plastique ;
 - collectant les pots de fleurs en plastique de nos clients au Royaume-Uni (où nous avons des jardinerie) afin de les recycler, ainsi que les pots de peinture en plastique.

Pour cela :

- Nous évaluerons régulièrement les impacts, les opportunités et les risques relatifs à l'environnement et nous fixerons des objectifs externes et internes pour piloter le changement, en ligne avec les exigences de normes telles que ISO14001.
- Nous nous assurerons que nous disposons des ressources et de l'expertise nécessaire pour répondre aux enjeux environnementaux.
- Nous surveillerons nos performances par rapport à nos engagements environnementaux et ferons un bilan annuel des évolutions dans le cadre de nos rapports ESG (p. ex., rapports et comptes annuels, rapport RSE et annexe sur les données de performances).

4 Notre position sur les néonicotinoïdes concerne uniquement les produits de marque propre exclusive (OEB) de Kingfisher.

5 Nous nous engageons également à collaborer avec nos fournisseurs pour nous assurer que les plantes que nous vendons ne sont pas cultivées à l'aide de néonicotinoïdes.

6 B&Q, notre plus importante enseigne en termes de volume de ventes de tourbe, a vendu son dernier sac de terreau à base de tourbe en octobre 2022.

7 Consultez nos Directives relatives aux produits durables à l'adresse : www.kingfisher.com/SHPGuidelines pour obtenir la liste des espèces de plantes envahissantes non indigènes.

- Nous allons inciter nos collaborateurs, nos fournisseurs, nos clients et toutes nos autres parties prenantes à contribuer à nos engagements en faveur de l'environnement.

Cette politique est approuvée par notre équipe de direction et la responsabilité de sa supervision incombe à nos groupes de gouvernance, y compris, mais sans s'y limiter, le Comité d'entreprise responsable (un comité du Conseil d'administration de Kingfisher) et le Comité climat du Groupe.

Cette politique s'applique à Kingfisher plc, incluant les activités des fonctions centrales du Groupe et de nos enseignes de distribution. Nous collaborons également avec nos partenaires pour appliquer les parties pertinentes de cette politique à nos partenariats commerciaux.

Documents associés

- Directives relatives aux produits durables
www.kingfisher.com/SHPGuidelines
- Les politiques d'entreprise responsable de Kingfisher sont disponibles sur notre site Web à l'adresse suivante www.kingfisher.com/ResponsibleBusinessPolicies

Assistance et questions

Si vous avez des questions au sujet de la stratégie d'emballage durable de Kingfisher, veuillez envoyer un e-mail à responsiblebusiness@kingfisher.com

Politique relative à la préservation des forêts

www.kingfisher.com/ForestPositivePolicy

Vision

Les forêts sont essentielles à notre planète : elles contribuent à atténuer le changement climatique, favorisent la biodiversité et offrent des moyens de subsistance. Nous voulons poursuivre notre parcours pour devenir « Forest Positive » d'ici 2025/2026 grâce à un approvisionnement responsable, en évitant la déforestation et en protégeant et restaurant les forêts.¹

La politique

Le bois est la ressource naturelle la plus utilisée par Kingfisher et entre dans la composition d'une grande partie de nos produits, par exemple les sols, les matériaux de construction, le mobilier de jardin, les meubles de cuisine et le papier peint.

Conformément à notre objectif « Forrest Positive », nous nous engageons à :

- Nous assurer qu'il n'y ait pas de déforestation dans notre chaîne d'approvisionnement à l'horizon 2025/2026, y compris de dégradation des forêts causée par l'homme ou de conversion des écosystèmes naturels. Nous nous appuyons sur l'Accountability Framework initiative (AFi) pour définir les implications pour nos activités et pour piloter notre progression.²
- Protéger les paysages forestiers, y compris ceux qui se trouvent dans des zones à forte valeur de conservation, les forêts dites « High Carbon Stock » (représentant un important stock de carbone) et ceux qui font partie d'un paysage forestier intact.

Nous reconnaissons que les communautés forestières et les peuples autochtones jouent un rôle vital dans la protection des forêts dans le monde entier et nous voulons soutenir des projets qui permettent à ces communautés de protéger les paysages forestiers essentiels. Nous nous engageons à protéger les droits de l'homme dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement forestière, conformément à notre Politique des droits de l'homme, accessible à l'adresse www.kingfisher.com/HumanRightsPolicy. Nous voulons nous assurer que la façon dont nous menons nos activités est conforme à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et nous travaillons avec l'ensemble de nos fournisseurs pour nous assurer qu'ils :

- Identifient et respectent les droits légaux et coutumiers des peuples autochtones et des communautés locales et garantissent un consentement libre, préalable et éclairé avant d'entreprendre toute activité susceptible d'affecter ces droits.
- Contribuent aux activités de réparation avec les moyens appropriés et en ligne avec les accords établis lors du processus de consentement libre, préalable et éclairé.

Nous voulons devenir « Forest Positive » en prenant des initiatives dans trois domaines d'action :

1 Les produits vendus par des fournisseurs tiers doivent être conformes aux conditions générales de notre marché. Plus spécifiquement, les produits doivent être conformes aux lois en vigueur, y compris les lois sur la protection des consommateurs, la sécurité des produits et la publicité. En outre, les produits vendus par des fournisseurs tiers sur notre marketplace ne doivent pas figurer sur la liste des articles interdits des Conditions générales de notre marketplace.

2 Voir la [Politique relative à la préservation des forêts : Directives pour les fournisseurs](#), annexe 2 : Définition des termes ; basée sur les définitions du règlement européen sur la déforestation et, à condition qu'elles ne contredisent pas l'EUTR, sur celles énoncées sur le site <https://accountability-framework.org>. **Remarque** : tous nos produits contenant du bois et du papier doivent être conformes à nos critères d'achat responsable et nous refusons les produits contenant du bois et du papier issus de terres ayant fait l'objet d'une déforestation ou d'une conversion depuis 2010.

1. Approvisionnement responsable du bois et du papier

C'est à travers ses approvisionnements en produits contenant du bois et/ou du papier que Kingfisher a l'impact le plus significatif sur les forêts. Il est essentiel que notre approvisionnement provienne uniquement de forêts répondant à nos critères d'achat responsable pour le bois et le papier (comme indiqué ci-dessous), en vue de garantir nos approvisionnements à long terme et de veiller à respecter nos engagements.

Critères d'achat responsable de Kingfisher pour le bois et le papier :

Nous exigeons que tous les produits contenant du bois et/ou du papier proviennent de l'une des sources durables suivantes :

- **Sources recyclées** : contrôlées/certifiées comme étant issues du recyclage ou du réemploi (y compris pour les sources pré-consommation et post-consommation).³
- **Gérées durablement** (ci-dessous par ordre de préférence) :
 - **FSC** (Forest Stewardship Council®) avec une chaîne de contrôle complète tout au long de la chaîne d'approvisionnement.⁴ **Remarque** : FSC est le seul programme de certification accepté pour le bois et le papier en provenance des pays tropicaux ou issus d'essences d'arbres vulnérables ou menacées (voir les remarques ci-dessous).
 - **PEFC** (Programme for the Endorsement of Forest Certification) avec une chaîne de contrôle complète tout au long de la chaîne d'approvisionnement.⁵

Remarque concernant l'approvisionnement en provenance des pays tropicaux :

- Le bois en provenance de pays tropicaux présente un risque plus élevé en matière de déforestation. Par conséquent, nous n'acceptons actuellement que la certification FSC avec une chaîne de contrôle complète pour le bois et le papier issus de ces pays.

Remarque sur les espèces d'arbres « menacées » et « vulnérables » :

- Nous sommes également attentifs aux risques associés à l'approvisionnement en essences d'arbres inscrites comme « menacées » ou « vulnérables » sur la liste rouge de l'UICN⁶ ou protégées par inscription à l'Annexe III de la CITES.⁷ À ce titre, tous les produits fabriqués à partir de ces essences doivent être certifiés FSC avec une chaîne de contrôle complète. Kingfisher n'accepte pas les espèces inscrites aux annexes I et II. Une essence inscrite à l'Annexe III de la CITES doit également faire l'objet d'un permis d'exportation ou d'un certificat d'origine CITES.

Remarque sur les « licences⁸ FLEGT » :

- Tout produit contenant du bois exporté d'un pays qui a ratifié un accord de partenariat volontaire (APV) FLEGT avec l'UE doit faire l'objet d'une licence FLEGT, le cas échéant.

2. Aucune déforestation liée à d'autres matériaux que nous utilisons

Nous tâchons de nous assurer que nos matériaux ayant un impact sur les forêts ne contribuent pas à la déforestation.

Outre l'approvisionnement responsable des matériaux à base de bois et de papier, nous évaluons régulièrement les risques en identifiant les matériaux dans nos produits qui peuvent être dérivés des forêts ou liés à la déforestation.

³ Cela inclut les produits FSC recyclés et PEFC recyclés.

⁴ Une chaîne de contrôle complète est requise pour tous les produits proposés à la vente et pour le papier utilisé dans nos catalogues. Pour les marchandises non destinées à la revente et pour les matériaux de construction, c'est le programme de certification que nous visons en priorité.

⁵ Une chaîne de contrôle complète est requise pour tous les produits proposés à la vente et pour le papier utilisé dans nos catalogues. Pour les marchandises non destinées à la revente et pour les matériaux de construction, c'est le programme de certification que nous visons en priorité.

⁶ Liste rouge UICN des espèces menacées : www.iucnredlist.org

⁷ CITES est l'acronyme de Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction).

⁸ **Forest Law Enforcement, Governance and Trade** en anglais, ou « Programme pour l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux ». Le plan d'action FLEGT de l'UE a été créé en 2003. Il vise à réduire l'exploitation forestière illégale en renforçant la gestion durable et légale des forêts, en améliorant la gouvernance et en favorisant le commerce du bois produit légalement.

Nos produits doivent être conformes aux réglementations de diligence raisonnable appropriées. Nous travaillons avec nos fournisseurs pour nous assurer que des programmes de diligence raisonnable sont en place afin de gérer efficacement le risque de déforestation et d'illégalité au sein de nos chaînes d'approvisionnement.

Notre approche s'inscrit dans le cadre des exigences des réglementations de diligence raisonnable, notamment :

- Le règlement européen sur la déforestation (EUDR⁹) pour les produits concernés contenant du bois, du caoutchouc, du cuir, du soja, des sous-produits de palmier, du cacao, du café, des sous-produits de l'élevage ; en vigueur jusqu'en 2025.
- Le règlement européen sur le bois (EUTR) pour les produits concernés contenant du bois (dont du bambou) ; en vigueur jusqu'en décembre 2024.
- La réglementation britannique sur le bois (UKTR) pour les produits concernés contenant du bois, du papier et du bambou.
- La Loi britannique sur l'environnement pour les produits concernés contenant des sous-produits de l'élevage (bœuf et cuir), du cacao, des sous-produits du palmier et du soja.

Pour les produits concernés par les réglementations susmentionnées, nous menons des actions de diligence raisonnable pour nous assurer qu'ils sont produits, vendus et exportés conformément à la législation applicable dans le pays de production.

Pour les produits concernés par l'EUDR, nous menons des actions de diligence raisonnable pour nous assurer que les produits ne génèrent pas de déforestation, ce qui implique que la production s'est déroulée sur des terres non soumises à la déforestation ou à la dégradation de forêts.

Tout produit contenant du bois exporté d'un pays qui a ratifié un accord de partenariat volontaire (APV) FLEGT avec l'UE et le Royaume-Uni doit faire l'objet d'une licence FLEGT,¹⁰ le cas échéant.

Pour les produits non soumis à ces réglementations, nous demandons des informations sur les essences, le pays de production et le pays d'exportation pour évaluer le risque de non-conformité à la politique. Pour les produits présentant un risque plus élevé, nous pouvons demander des informations additionnelles et des preuves supplémentaires pour les actions de diligence raisonnable.

Nous avons identifié un nombre restreint de produits présentant des risques et pour lesquels nous adoptons une approche responsable. Nous continuons à améliorer notre approche sur ces produits, y compris grâce à des informations en continu et à la surveillance de la certification :

- Cuir (p. ex., pour les gants et les chaussures). Nous demandons à nos fournisseurs de s'assurer que l'approvisionnement de ce matériau ne contribue pas à la déforestation.
- Bougies susceptibles de contenir de l'huile de palme. Nous exigeons que l'huile de palme utilisée dans les bougies soit certifiée RSPO (Roundtable on Sustainable Palm Oil ou Table ronde sur l'huile de palme durable).
- Produits qui contiennent des matériaux forestiers non ligneux (NTFP), y compris de l'écorce, du bambou (par ex., dans les sols), de la fibre de coco (par ex., dans le compost), du liège (par ex., dans les panneaux de liège), du rotin (par ex., dans les paniers et brise-vues) et du caoutchouc (par ex., dans les gants). La certification est obligatoire pour l'écorce. Pour tous les autres NTFP, les produits doivent faire l'objet d'une certification d'approvisionnement responsable indépendante. Si ce n'est pas possible, nous demandons à ce qu'ils proviennent de sources légales.

9 Pour plus d'informations, consultez le site Web de la Commission européenne à l'adresse : https://environment.ec.europa.eu/topics/forests/deforestation/regulation-deforestation-free-products_en

10 **Forest Law Enforcement, Governance and Trade** en anglais, ou « Programme pour l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux ». Le plan d'action FLEGT de l'UE a été créé en 2003. Il vise à réduire l'exploitation forestière illégale en renforçant la gestion durable et légale des forêts, en améliorant la gouvernance et en favorisant le commerce du bois produit légalement.

3. Protection et restauration des forêts

Nous soutenons des projets de restauration des forêts dans le cadre de notre objectif de devenir « Forest Positive ».

Nous travaillons avec des partenaires pour soutenir des projets qui ont un impact positif et durable sur les forêts. Nous tâchons de :

- Protéger et restaurer les forêts et les écosystèmes considérés comme critiques parce qu'ils sont (ou étaient) dans une zone à haute valeur de conservation ou une forêt dite « High Carbon Stock » (représentant un important stock de carbone), ou encore parce qu'ils font ou faisaient partie d'un paysage forestier intact.
- Placer les peuples autochtones et les communautés locales au cœur de la sauvegarde et de la restauration des forêts.
- Renforcer l'écosystème économique lié aux produits forestiers, soutenir les petits exploitants et permettre aux communautés forestières de bâtir des économies locales robustes tout en protégeant les ressources naturelles dont elles dépendent.
- Soutenir les communautés forestières dans leur adaptation et leur stratégie de lutte contre le changement climatique.

Pour cela :

- Nous allons évaluer régulièrement les impacts, les risques et les opportunités liées aux forêts et aux écosystèmes associés et fixer des objectifs de progression.
- Nous surveillerons nos performances par rapport à nos engagements « Forest Positive » et ferons un bilan annuel des évolutions dans le cadre de nos rapports ESG (p. ex., rapports et comptes annuels, rapport RSE et annexe sur les données de performances).
- Nous allons inciter nos collaborateurs, nos fournisseurs, nos clients et toutes nos autres parties prenantes à contribuer à nos engagements « Forest Positive ».
- Nous allons collaborer avec nos fournisseurs pour les aider à renforcer leur capacité à atteindre nos objectifs.

Cette politique s'applique à Kingfisher plc, incluant les activités des fonctions centrales du Groupe et de nos enseignes de distribution. Nous collaborons également avec nos partenaires pour appliquer les parties pertinentes de cette politique à nos partenariats commerciaux.

Documents associés

- Politique relative à la préservation des forêts : Directives pour les fournisseurs www.kingfisher.com/ForestPositiveGuidelines
- Les politiques d'entreprise responsable de Kingfisher sont disponibles sur notre site Web à l'adresse suivante www.kingfisher.com/ResponsibleBusinessPolicies

Assistance et questions

Si vous avez des questions au sujet de la stratégie d'emballage durable de Kingfisher, veuillez envoyer un e-mail à responsiblebusiness@kingfisher.com

Politique en matière de droits de l'homme

www.kingfisher.com/HumanRightsPolicy

Vision

Nous nous engageons à respecter et à faire respecter les droits de l'homme (libertés et droits fondamentaux) de chaque personne impliquée dans nos activités, que ce soit nos clients, nos collaborateurs ou les personnes qui travaillent au sein de notre chaîne d'approvisionnement et en lien avec nos magasins.

La politique

Nous voulons que notre approche en matière de droits de l'homme soit conforme aux directives et aux accords internationaux, notamment les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, la Charte internationale des droits de l'homme (qui comprend la Déclaration universelle des droits de l'homme), le Pacte mondial des Nations Unies et la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail.

Portée et application

Cette politique s'applique à Kingfisher plc, incluant l'ensemble des activités des fonctions centrales du Groupe et de nos enseignes de distribution.¹ Nous collaborerons également avec nos partenaires² pour garantir l'application des éléments pertinents de la politique.

Nous nous engageons à :

- Évaluer régulièrement le respect des droits de l'homme associés à notre activité, incluant nos propres opérations et celles de notre chaîne d'approvisionnement. Cette démarche implique de :
 - Identifier les impacts réels et potentiels pour les personnes ainsi que les solutions de correction.
 - Évaluer les risques en cas d'acquisitions de nouvelles entreprises, de restructurations ou de cessions.
 - Évaluer régulièrement les risques permanents associés aux activités existantes.
- Promouvoir le respect des droits de l'homme dans notre Code de conduite à l'adresse www.kingfisher.com/CodeofConduct, qui s'applique à tous les collaborateurs de Kingfisher et aux tiers.³
- Faciliter le signalement de toute question relative aux droits de l'homme, notamment par le biais d'un service d'alerte anonyme accessible à tous les collaborateurs et aux tiers. Voir notre [Politique de lancement d'alerte](#).
- Réagir rapidement pour répondre aux difficultés soulevées en matière de droits de l'homme, notamment :
 - Mener une enquête approfondie concernant toute allégation de violation des droits de l'homme, en toute impartialité et en tenant compte de la confidentialité.
 - Permettre l'accès aux voies de recours disponibles pour les victimes liées à notre activité.
- Faire preuve de diligence raisonnable pour prévenir ou limiter les risques et prendre des mesures correctives en lien avec nos propres activités et celles de notre chaîne d'approvisionnement. Nous répondons aux risques les plus importants liés notre chaîne

1 Les enseignes de distribution de Kingfisher comprennent B&Q, Castorama, Brico Dépôt, Screwfix, TradePoint et Koçtaş.

2 Cela s'applique à nos franchisés et à d'autres modèles commerciaux (tels que la marketplace B&Q).

3 Par « Tiers », nous désignons l'ensemble des fournisseurs, prestataires de services, intermédiaires, agents, partenaires commerciaux, consultants externes, associations caritatives, conseillers ou entités sous-traités ou proposés pour être sous-traités ou engagés par Kingfisher.

logistique, par nos engagements éthiques sur ces activités (voir ci-dessous pour de plus amples informations).

- Pour nos propres activités, notre priorité est de créer un environnement de travail inclusif où chacun se sent valorisé et respecté en étant lui-même. Pour cela, nous nous appuyons sur notre plan « People et Culture » qui présente notre stratégie en matière de diversité et d'inclusion.
- Proposer une formation aux collaborateurs de Kingfisher afin de leur partager notre engagement, notre approche en matière de droits de l'homme et les risques dans notre chaîne logistique.
- Travailler avec nos partenaires, y compris les franchisés et le site marchand, pour promouvoir les droits de l'homme dans tous nos partenariats, car nous attendons de tous nos partenaires qu'ils aient le même niveau d'engagement et les mêmes exigences que nous en matière de droits de l'homme.
- Évaluer régulièrement nos performances en matière de droits de l'homme (notamment sur l'approvisionnement éthique, la diversité et l'inclusion) et communiquer sur les progrès réalisés dans notre Rapport RSE, notre Déclaration relative à l'esclavage moderne (obligation légale britannique) et notre Déclaration sur le devoir de vigilance (obligation légale française).

Approvisionnement éthique

Les principaux risques que nous identifions se trouvent dans notre chaîne d'approvisionnement et nous cherchons à y remédier par un approvisionnement éthique. Nous nous engageons à :

- Exiger de tous les fournisseurs qu'ils se conforment à nos Normes de travail⁴ (comme indiqué dans notre Code de conduite).
- Évaluer les performances des fournisseurs pour les risques majeurs (voir ci-dessous La politique éthique et environnementale pour les marchandises destinées à la revente (GFR) et les services et marchandises non destinées à la revente (GNFR)). Remarque : nous cherchons à utiliser des plateformes collaboratives dotées d'outils de contrôle qui facilitent notre processus d'analyse des risques. Nous recourons actuellement aux services de Sedex, amfori BSCI et EcoVadis pour les fournisseurs de biens destinés à la revente (GFR) et à ceux d'EcoVadis pour les fournisseurs de services et de biens non destinés à la revente (GNFR).
- Travailler avec des parties prenantes externes (notamment d'autres entreprises et des organisations non gouvernementales) pour trouver des solutions relatives aux droits de l'homme dans toute notre chaîne d'approvisionnement, en adoptant une approche qui va « au-delà de l'audit ».

Politique éthique et environnementale : marchandises destinées à la revente (GFR)

Nous exigeons de tous nos fournisseurs qu'ils se conforment à nos Normes en matière de conditions de travail au sein de la chaîne d'approvisionnement et nous engageons contrôler nos fournisseurs de marchandises destinées à la revente (GFR). Nous nous engageons évaluer l'intégrité des nouveaux fournisseurs GFR à l'aide de la plateforme Dow Jones Risk Centre.

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils :

- Utilisent les plateformes collaboratives (Sedex, amfori BSCI, EcoVadis) pour nous transmettre les informations utiles aux contrôles, y compris des détails sur les risques et les audits éthiques.⁵
- Nous contactent afin que nous puissions évaluer tous les sites de production qui nous fournissent des produits finis. Notre évaluation des risques tient compte des réponses aux questionnaires d'auto-évaluation, du risque des pays et du risque du secteur d'activité. Cela permet d'identifier les sites à haut risque.

⁴ Ces Normes sont conformes au Code de base de l'ETI (Ethical Trading Initiative, initiative en faveur de pratiques commerciales éthiques) et aux exigences supplémentaires incluses dans les normes établies par Sedex et amfori BSCI.

⁵ Cela s'applique aux produits de « marque propre exclusive » de Kingfisher et aux produits « autres/sans marque ». Veuillez consulter les Exigences d'approvisionnement éthique : Directives pour les fournisseurs pour obtenir plus d'informations sur ces produits.

- Effectuent un audit éthique des sites de production à haut risque. Voir nos Directives d'approvisionnement éthique sur www.kingfisher.com/EthicalSourcingGuidelines pour plus d'informations sur notre définition des sites à haut risque et sur ce que nous exigeons pour qu'un audit éthique soit considéré comme valide (p. ex. le type d'audit que nous acceptons, les délais de l'audit, etc.).
- Prennent des mesures en fonction des résultats de l'audit afin de résoudre les problèmes de non-conformité (conformément aux délais définis par l'auditeur), avec une attention particulière portée aux points critiques pour l'entreprise. Ces points jugés critiques sont ceux qui posent un risque sérieux et immédiat pour les collaborateurs. Nous attendons des fournisseurs qu'ils prennent des mesures décisives et rapides lorsque de tels problèmes sont identifiés.

Partenaires commerciaux :

- Les fournisseurs qui répondent aux critères d'éligibilité internes pour la classification en tant que « fournisseur de marques internationales » sont invités par Kingfisher à soumettre une lettre de conformité signée.⁶
- Pour les fournisseurs dont le chiffre d'affaires est peu important (moins de 50 000 £ par an), nous adoptons également l'approche de la lettre de conformité. L'éligibilité est basée sur des éléments tels que le chiffre d'affaires, les sites de production et le risque pour Kingfisher.
- Pour les vendeurs sur la marketplace, nous leur demandons d'accepter les exigences de lutte contre l'esclavage et de corruption, les Conditions générales de la marketplace de Kingfisher et de piloter des processus de gestion de ces risques, plus particulièrement :
 - Le vendeur ne doit pas s'engager dans une activité, pratique ou conduite qui constituerait une infraction en vertu des sections 1, 2 ou 4 de la loi britannique contre l'esclavage moderne de 2015 (si de telles activités, pratiques ou conduites étaient menées au Royaume-Uni).
 - Le vendeur doit appliquer les procédures, méthodes et structures adéquates pour empêcher toute partenaire associé (y compris les sous-traitants ou toute partie de sa chaîne d'approvisionnement) d'adopter des conduites qui constitueraient une violation des exigences en terme de lutte contre l'esclavage, et mettre en place les actions correctives nécessaires au regard des violations réelles ou potentielles.

Le processus détaillé que nous mettons en œuvre pour suivre les performances des fournisseurs est adapté en fonction des types de produits fournis : marque propre exclusive (OEB), marque internationale et sans marque. De plus amples détails sont fournis dans nos [Directives d'approvisionnement éthique pour les fournisseurs](#).

Politique éthique et environnementale : services et marchandises non destinées à la revente (GNFR)

Nous faisons appel à de nombreux prestataires que ce soit pour la logistique, l'informatique, les services généraux et la construction. Nous achetons également des marchandises non destinées à la revente (GNFR) telles que des tenues de travail pour nos collaborateurs, des articles de papeterie et des emballages pour la livraison à domicile.

Nous nous engageons à :

- Effectuer des contrôles de diligence raisonnable sur les nouveaux fournisseurs (dont les dépenses estimées sont supérieures à 5 000 £ ou l'équivalent en devise locale, ou s'il existe un risque spécifique à engager un fournisseur en raison de la nature des biens/services à fournir) et les fournisseurs existants dont les conditions générales d'engagement ont été modifiées.
- Évaluer régulièrement les performances environnementales et éthiques de nos principaux fournisseurs.⁷ EcoVadis, que nous sollicitons pour évaluer les fournisseurs,

⁶ Les lettres de conformité confirment que la marque internationale dispose d'un programme de conformité et que le fournisseur est responsable de l'analyse des risques et du contrôle de la conformité du site.

⁷ Nous considérons que nos principaux fournisseurs de biens non destinés à la revente sont ceux pour lesquels nos dépenses annuelles sont supérieures à 75 000 £.

évalue quatre domaines : le travail et les droits de l'homme, l'environnement, l'éthique et l'approvisionnement durable. Nous visons à travailler avec des fournisseurs qui s'engagent fortement pour un développement durable en exigeant qu'ils aient une évaluation EcoVadis au minimum dans les 12 mois.

- Réaliser un audit éthique des fournisseurs à haut risque de services et de marchandises non destinées à la revente (GNFR), qui répond à nos exigences. Ces dernières sont détaillées dans nos Directives d'approvisionnement éthique pour les fournisseurs : www.kingfisher.com/EthicalSourcingGuidelines).⁸ L'évaluation des risques de Kingfisher prend en compte les risques liés au secteur d'activité, aux pays et au montant des dépenses. Nous travaillons aux côtés des ONG et d'autres parties prenantes pour examiner régulièrement les risques réévalués périodiquement par les directeurs concernés.⁹

Cette politique s'applique à Kingfisher plc, incluent les activités des fonctions centrales du Groupe et de nos enseignes de distribution. Nous collaborons avec nos partenaires pour appliquer les parties pertinentes de cette politique à nos fournisseurs commerciaux.

Documents associés

- Normes de travail au sein de la chaîne d'approvisionnement www.kingfisher.com/SCWorkplaceStandards
- Code de conduite www.kingfisher.com/CodeofConduct
- Directives d'approvisionnement éthique pour les fournisseurs www.kingfisher.com/EthicalSourcingGuidelines
- Note explicative destinée aux fournisseurs pour s'inscrire sur Sedex www.kingfisher.com/SedexGuidance
- Les politiques d'entreprise responsable de Kingfisher sont disponibles sur notre site Web à l'adresse suivante www.kingfisher.com/ResponsibleBusinessPolicies

Assistance et questions

Si vous avez des questions au sujet de la stratégie d'emballage durable de Kingfisher, veuillez envoyer un e-mail à responsiblebusiness@kingfisher.com

⁸ Nos exigences en matière d'audit sont détaillées dans nos Directives d'approvisionnement éthique pour les fournisseurs. Pour les nouveaux fournisseurs de vêtements de travail, nous appliquons les exigences d'audit GFR. Pour ce qui est des prestataires de services, nous suivons l'approche décrite dans le supplément SMETA.

⁹ Les activités à haut risque pour les biens non destinés à la revente sont régulièrement examinés et confirmés par le Directeur commercial du Groupe, ainsi que par le Directeur financier et le Directeur des achats du Groupe.

Note d'information sur les emballages durables : Marques propres exclusives

www.kingfisher.com/PackagingPolicy

Ce document constitue notre note d'information sur les emballages durables et explique notre application de cette politique.

Notre Politique

Vision

Conscients des préoccupations croissantes que suscite l'impact environnemental des matériaux d'emballage, nous cherchons en permanence à améliorer la durabilité de ces derniers, par le biais d'initiatives menées par Kingfisher ou par nos fournisseurs.

Objectifs

Les emballages des produits de marque propre exclusive (OEB) doivent présenter le plus faible impact environnemental possible tout en assurant un bon niveau de protection, de livraison et de mise en valeur de nos marques.¹ L'emballage est fonctionnel pour notre entreprise et doit toujours être adapté à l'usage. À ce titre, nous avons les objectifs suivants :

- Minimiser les déchets d'emballage au sein de notre chaîne d'approvisionnement
- Ne jamais suremballer nos produits
- Privilégier, dans la mesure du possible, des alternatives réutilisables aux emballages traditionnels
- Privilégier l'utilisation de matériaux recyclés dans nos emballages
- Éliminer les emballages inutiles ou problématiques
- Utiliser des matériaux recyclés
- Veiller à ce que tous les déchets d'emballage générés dans le cadre de notre activité soient recyclés à l'aide des processus les plus efficaces
- Étudier tous les dispositifs viables de recyclage en boucle fermée pour traiter nos déchets d'emballage
- S'efforcer de remplacer et, à terme, d'éliminer tous les plastiques à usage unique de nos emballages

¹ Les produits vendus par des fournisseurs tiers sur notre marketplace ne sont pas concernés par cette politique. Ces produits doivent être conformes aux Conditions générales de notre marketplace. Plus spécifiquement, les produits doivent être conformes aux lois en vigueur, y compris les lois sur la protection des consommateurs, la sécurité des produits et la publicité. En outre, les produits vendus par des fournisseurs tiers sur notre marketplace ne doivent pas figurer sur la liste des articles interdits des Conditions générales de notre marketplace.

Application de la Politique

Portée de la Politique

Tous les emballages primaires, secondaires et tertiaires pour nos produits de marque propre exclusive (OEB).

Exigences de la Politique

Tous les emballages fournis pour nos produits de marque propre exclusive (OEB) doivent répondre aux exigences suivantes :²

Tous matériaux :

- Tous les emballages Kingfisher doivent être recyclables à domicile et arborer l'étiquetage de recyclage approprié.
- Tous les emballages imprimés doivent être produits avec des encres, vernis et adhésifs durables, avec un contenu minimal de solvant, et ne doivent contenir aucune huile minérale ou substance chimique nocive. Voir la section « Définitions » pour plus de détails.
- Les étiquettes adhésives fixées aux composants de l'emballage ne doivent pas dépasser 30 % de la surface de l'emballage et doivent être fabriquées dans le même matériau que l'emballage auquel elles sont collées, le cas échéant.
- Lorsque les matériaux actuellement utilisés répondent aux exigences susmentionnées, nous devons éviter une utilisation excessive des matériaux et chercher à optimiser, dans la mesure du possible, l'utilisation des emballages secondaires et tertiaires/de transport.
- Tous nos emballages doivent être conformes à la législation britannique et européenne en vigueur et à venir.

Emballages à base de fibre :

- Les emballages à base de fibre (papier ou carton) sont nos emballages privilégiés et doivent être issus d'un approvisionnement 100 % responsable conformément à la Politique relative à la préservation des forêts de Kingfisher disponible à l'adresse : www.kingfisher.com/ForestPositivePolicy; voir la section « Définitions » pour plus de détails sur la manière dont nous définissons et évaluons cela.
- Lorsque le revêtement plastique ou la structure laminée est nécessaire d'un point de vue fonctionnel, nous n'accepterons que les revêtements simple face.
- Lorsque des étiquettes adhésives sont nécessaires et fixées directement sur un composant à base de fibres, elles doivent être produites sur un support en papier.
- Nous n'accepterons aucun papier silicone, sulfurisé ou cristal.

Propre au plastique :

- Lorsque l'utilisation d'emballages en plastique est inévitable et sert un objectif nécessaire :
 - Nous accepterons uniquement des emballages à base d'un des polymères simples énumérés ci-dessous, par ordre de préférence :
 1. Polypropylène (PP) rigide et flexible.
 2. Polyéthylène téréphtalate (PET) rigide.
 3. Polyéthylène haute densité (PEHD) rigide et flexible, polyéthylène basse densité (PEBD).
- Tous les emballages en plastique doivent contenir au minimum 30 % de matériau recyclé, et de préférence 50 % ; voir la section « Définitions » pour plus de détails sur la manière dont nous définissons et évaluons cela.
- Les plastiques qui ne sont pas largement recyclés ne sont pas acceptables. Il s'agit notamment de polychlorure de vinyle (PVC), de polystyrène expansé et d'autres polymères expansés (EPS, EPE, EPP), de plastiques pigmentés noirs oxo-dégradables et non détectables dans le proche infrarouge (NIR).

² Cette liste n'est pas exhaustive. Si la nature du produit exige un type spécifique de matériau d'emballage non couvert par cette Politique (par ex., des produits chimiques), des exceptions peuvent être accordées sous réserve d'approbation par l'équipe chargée de l'emballage Kingfisher.

- Certains plastiques biosourcés qui sont largement recyclés à domicile ou certifiés compostables à domicile sur les marchés dans lesquels nous opérons peuvent être acceptés. Cependant, ils ne doivent être utilisés que s'ils ont été approuvés au préalable par l'équipe chargée de l'emballage de Kingfisher.
- Lorsque l'utilisation de plastiques souples est inévitable, nous acceptons uniquement des matériaux à base de polyéthylène (PE) et de polypropylène (PP). Nous n'accepterons pas le polyéthylène téréphtalate (PET) souple.
- Nous souhaitons supprimer le plastique à usage unique de nos emballages, ce qui inclut les formats d'emballage hybride combinant plusieurs matériaux non séparables comme les emballages sous blister classiques.

Exigences sur les emballages pour nos produits de marque propre exclusive (OEB)

- Tous les emballages en plastique OEB doivent contenir au moins 30 % de contenu recyclé.
- Retrait de tous les emballages en PSE et PVC des produits OEB.
- Réduction de 5 % du poids de tous les emballages en plastique OEB sur une base comparable, d'une année sur l'autre.
- Tous les emballages en papier et en carton utilisés sur les produits OEB doivent être issus d'une source d'approvisionnement durable.

Collecte et validation des données

Pour vérifier et valider que les emballages fournis par nos fournisseurs OEB sont conformes à notre politique sur les emballages durables, Kingfisher effectue régulièrement des collectes programmées de données sur le développement durable des emballages tout au long de l'année. Tous les fournisseurs OEB recevront un préavis lorsque cela se produira. Les fournisseurs OEB sont tenus de soumettre des informations d'emballage précises et complètes à Kingfisher sur demande, via l'application Packaging Sustainability Application de Kingfisher. Si les fournisseurs ont inclus des déclarations relatives au contenu recyclé et/ou aux matériaux certifiés, ils devront présenter des justificatifs valides et des justificatifs d'approvisionnement pour valider ces déclarations.

Comme Kingfisher utilise les informations qui nous sont fournies par nos fournisseurs OEB pour les rapports de développement durable, les calculs fiscaux, etc., toutes les données fournies doivent correspondre exactement aux spécifications réelles de l'emballage physique. Pour valider l'exactitude, les fournisseurs peuvent être invités à participer au programme Vendor Internal Packaging Audit (VIPA, « audit des emballages internes des fournisseurs ») de Kingfisher : Kingfisher vérifiera la composition physique des matériaux d'emballage par rapport aux informations fournies dans les emballages présentés. La participation au programme VIPA est obligatoire, et les fournisseurs seront avertis s'ils ont été sélectionnés pour participer et seront informés des articles achetés qui seront audités.

Si les fournisseurs ne communiquent pas ces données ou échouent à l'audit, des sanctions financières pourraient leur être appliquées.

Définitions

Produits de marque propre exclusive (OEB)

Marques propres (p. ex., Site, Mac Allister) ou produits fabriqués exclusivement pour nous. Ces produits porteront l'une des adresses suivantes sur le produit et/ou l'emballage et porteront également un numéro EAN Kingfisher :

- Kingfisher International Products Limited, 1 Paddington Square, London, W2 1GG, Royaume-Uni
- Kingfisher International Products B.V., Rapenburgerstraat 175E, 1011 VM Amsterdam, Pays-Bas

Emballage primaire

L'emballage primaire correspond à tout matériau utilisé pour contenir et protéger le produit fini, y compris les intercalaires ou pièces internes, qui est mis au rebut par le consommateur final.

Emballage secondaire

L'emballage secondaire correspond à tout matériau utilisé en plus de l'emballage primaire pour protéger, regrouper ou présenter les produits et leurs emballages primaires pendant le transport et/ou la commercialisation en magasin. Cela inclut les emballages prêts à l'emploi (SRP). Il est la plupart du temps visible par le consommateur final.

Encres durables

Toute encre utilisée doit contenir moins de 0,1 % d'hydrocarbures saturés d'huiles minérales (MOSH) et d'hydrocarbures aromatiques d'huile minérale (MOAH) en poids de l'encre. La documentation confirmant le pourcentage d'huile minérale dans les encres d'impression et/ou de matériaux recyclés doit être fournie à Kingfisher sur demande.

Emballage tertiaire/de transport

L'emballage de transport est tout matériau utilisé pour protéger les produits individuels ou les emballages secondaires et faciliter leur manipulation pendant l'expédition et la distribution du produit. Il peut s'agir de palettes, de liens de cerclage, de film étirable ; ce type d'emballage est rarement vu ou manipulé par le consommateur final.

« Forest Positive »

Kingfisher s'est engagé en 2020 à devenir « Forest Positive » d'ici 2025/2026. Consultez notre Politique relative à la préservation des forêts à l'adresse : www.kingfisher.com/ForestPositivePolicy.

Emballage en plastique

Lorsque l'utilisation de plastique ne peut être évitée, seul un des polymères simples recyclables (contenant au moins 30 % de matériau recyclé) ci-dessous peut être utilisé, par ordre de préférence :

1. Polypropylène (PP) rigide et flexible.
2. Polyéthylène téréphtalate (PET) rigide.
3. Polyéthylène haute densité (PEHD) rigide et flexible, polyéthylène basse densité (PEBD).

Les plastiques suivants ne sont pas autorisés dans les matériaux d'emballage des produits fournis à Kingfisher et doivent être remplacés par des alternatives recyclables :

1. Polystyrène expansé (PSE) et polystyrène (PS).
2. Chlorure de polyvinyle (PVC).
3. D'autres polymères expansés, tels que l'EPP et l'EPE.
4. Plastiques oxo-dégradables qui se dégradent en micro plastiques.
5. Plastiques colorés à l'aide d'un pigment de mélange-maître noir de carbone non détectable dans le proche infrarouge.

Plastiques biosourcés

Les bioplastiques compostables qui peuvent être compostés chez soi en toute sécurité ou les plastiques biosourcés qui sont largement recyclés à domicile peuvent être des solutions de remplacement appropriées aux matériaux d'emballage en plastique conventionnels. Les bioplastiques devant être compostés de manière industrielle ne seront pas acceptés dans les régions où l'infrastructure adéquate n'est pas largement déployée. L'utilisation de tout plastique biosourcé, y compris le PLA, doit être approuvée par l'équipe chargée de l'emballage de Kingfisher : structuralpackaging@kingfisher.com

Emballage hybride

Un emballage hybride est un emballage produit avec une combinaison de différents matériaux qui ne peuvent pas être facilement séparés par le consommateur final pour un recyclage

efficace. Les solutions d'emballage et les matériaux hybrides doivent être remplacés par des solutions d'emballage mono-matériau recyclables.

Recyclable à domicile

Recyclable à domicile signifie que le matériau est collecté via la majorité des bacs de recyclage. Tous les matériaux d'emballage Kingfisher doivent être produits avec des matériaux recyclables, garantissant la meilleure possibilité pour que nos emballages soient recyclés efficacement.

Post-consommation

Les déchets recyclés post-consommation (PCR) sont des déchets produits par le consommateur final et collectés par le biais de programmes de recyclage des déchets ménagers après que le matériau a servi son but et qui autrement seraient envoyés à la décharge ou incinérés.

Déchets post-industriels/pré-consommation

Les déchets post-industriels (PIR) ou pré-consommation sont des déchets produits au cours du processus de fabrication avant que le matériau n'ait atteint le consommateur et qu'il n'ait servi son but. Ils doivent avoir été retraités par une installation distincte.

30 % de matériau recyclé dans les plastiques

Tout matériau en plastique utilisé dans nos emballages doit contenir au moins 30 % de matériau recyclé. Cela peut être calculé à partir du poids. Les déchets post-consommation et post-industriels peuvent être utilisés, sauf les rebuts plastiques et plastiques rebroyés. Pour qu'un plastique soit considéré comme du contenu recyclé, le déchet doit avoir été retraité par une installation distincte. Sur demande, vous devez fournir à Kingfisher la preuve que le contenu est recyclé.

Rebuts plastiques et plastiques rebroyés

Les rebuts plastiques et les plastiques rebroyés sont des déchets générés au cours du processus de fabrication des matériaux d'emballage qui ont été retraités en interne. Ils ne peuvent pas être considérés comme du contenu recyclé à moins qu'ils ne soient retraités par une installation indépendante.

Papier et carton de source durable (emballage à base de fibre)

Tout papier ou carton utilisé dans l'emballage doit être de source durable conformément à la politique relative à la préservation des forêts de Kingfisher disponible à l'adresse : www.kingfisher.com/ForestPositivePolicy. Kingfisher impose ainsi que ces matériaux correspondent aux certifications suivantes, par ordre de préférence :

- **Sources recyclées :**
 - **Certifié recyclé FSC® ou PEFC™** avec une chaîne de contrôle complète.
- OU
- **Contenu recyclé vérifié (de préférence post-consommation) :** minimum de 50 % et de préférence 70 % ; toute autre fibre doit provenir de sources contrôlées comme défini par nos directives pour les fournisseurs sur l'approvisionnement responsable du bois et du papier disponible à l'adresse : www.kingfisher.com/ForestPositiveGuidelines. Les fibres recyclées doivent contenir moins de 0,1 % d'hydrocarbures saturés d'huiles minérales (MOSH) et d'hydrocarbures aromatiques d'huile minérale (MOAH) en poids du matériau. La documentation justifiant le contenu recyclé et le pourcentage d'huiles minérales présents doit être fournie à Kingfisher sur demande.
- **Sources gérées durablement (par ordre de préférence) :**
 - **Certification FSC®** avec une chaîne de contrôle complète. Remarque : c'est la seule certification que nous acceptons pour les emballages en papier et en carton issus de pays tropicaux.
 - **Certification PEFC™** avec une chaîne de contrôle complète.

Tous les fournisseurs d'emballage doivent également se conformer aux exigences définies par la réglementation britannique sur le bois (UK Timber Regulation, UKTR) et le règlement européen sur le bois (EUTR), ainsi que par le règlement européen sur la déforestation et la loi britannique sur l'environnement.

FSC® (Forest Stewardship Council®)

www.fsc.org/en/chain-of-custody-certification

PEFC™ (Programme de reconnaissance des certifications forestières)

www.pefc.org/standards-implementation

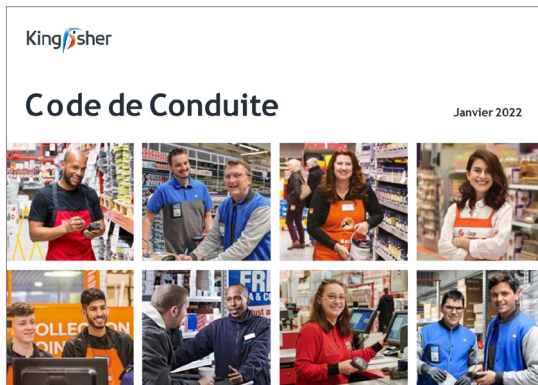
Assistance et questions

Si vous avez des questions au sujet de cette politique, veuillez envoyer un e-mail à structuralpackaging@kingfisher.com

Autres documents connexes

Code de conduite

www.kingfisher.com/CodeofConduct



Ligne directrice

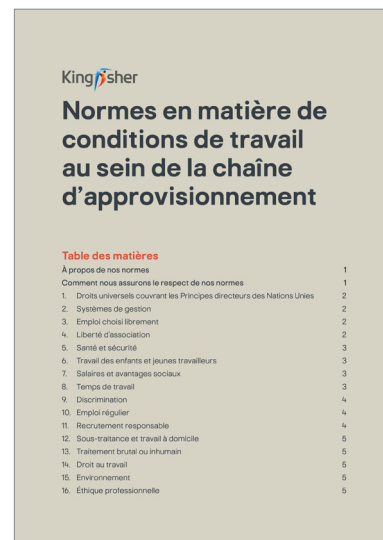
« Sustainable Home Product »

www.kingfisher.com/SHPGuidelines



Normes en matière de conditions de travail au sein de la chaîne d'approvisionnement

www.kingfisher.com/SCWorkplaceStandards



Approuvé par : Les membres du groupe exécutif : Président-directeur général, Directeur général et Directeur des achats, Responsable des ressources humaines, Directeur financier.

Novembre 2024



Kingfisher plc
1 Paddington Square, Londres, W2 1GG
Téléphone : +44 (0)20 7372 8008
www.kingfisher.com

